



# BREVES INFO

Informations Municipales Juin 2015

N°3

## Un nouveau Tracteur tondeuse pour la commune:

Le conseil municipal a choisi de renforcer et de compléter son parc de matériel d'entretien des espaces verts. Nous conservons notre ancien tracteur tondeuse Kubota avec trente-cinq ans de bons et loyaux services et plus de 16 000 heures de fonctionnement afin de faire face aux périodes optimum des conditions des tontes. Fin avril, les établissements Garden Equipement de Mainvilliers ont livré, à la commune, un nouveau tracteur de marque John Deere en présence de Jean-Luc Julien maire, de Guy André 1<sup>er</sup> Adjoint et des deux agents techniques de la commune Laurent et Alexis Vella. Ce nouveau tracteur officiera pour tondre les pelouses, les terrains et les bords de route avec un gain de temps important de par son diamètre de coupe plus important que l'ancien (152 cm contre 107 cm) et avec une puissance en conséquence. La sécurité pour son conducteur est également améliorée prenant en compte une homologation routière. D'un coût de 12000 € HT ce nouvel équipement rendra beaucoup de services à la commune dans les années à venir et d'optimisation des tâches d'entretien de notre village.

## Activités sportives d'été:

La municipalité propose un programme d'une semaine d'animations sportives en milieu rural pour les vacances d'été 2015 pour tous les jeunes de la commune en collaboration avec le Conseil Départemental. Tir laser, disc golf, kinball, speedminton, tchoukball Peteca, tennis de table, tir à l'arc,...sont au programme, à vous de jouer !!!!!!!!!!!!!!!.

Les activités sportives se dérouleront lors des vacances scolaires du 03 Août au 07 Août, tous les après-midi de 14h à 18h. Elles sont encadrées par des éducateurs et animateurs diplômés et entièrement gratuite, destinées pour les garçons et les filles de 10 à 17 ans. Inscription à la Mairie.

## Prix de l'eau et de l'assainissement :

Les dépenses nécessaires pour la réhabilitation des canalisations des eaux usées et construction de la nouvelle station d'épuration ont amenés le Conseil Municipal lors de la séance du 7 Avril 2015 sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération à accepter à l'unanimité une augmentation des tarifs d'assainissement et un rééquilibrage des tarifs des factures d'eau.

Les modifications sont les suivantes :

**Assainissement** : Augmentation de 0,30€/m<sup>3</sup> soit 1€/m<sup>3</sup> au lieu de 0,70€/m<sup>3</sup>.

Redevance station épuration 25€/semestre au lieu de 10€/semestre.

**Eau:** Diminution de 0,13€/m<sup>3</sup> soit 1€/m<sup>3</sup> au lieu de 1,13€/m<sup>3</sup>.

Compteur 15,50€/semestre au lieu de 10€/semestre.

Les modifications prendront effet au deuxième semestre 2015

## Taux d'imposition 2015:

Les taux d'imposition de la commune resteront inchangés en 2015 par rapport à 2014 soit :

Taxe d'habitation : 10 %

Taxe du foncier bâti : 20,30 %

Taxe du foncier non bâti : 28,85 %

## **Installation d'un radar pédagogique :**

La commune continue la sécurisation de la rue du Perche par l'installation d'un radar pédagogique sur la route départementale (D.920).

L'emplacement du radar a été déterminé avec précision. « Un lieu choisi » en raison des nombreux excès de vitesse constatés sur cette route très fréquentée. En effet, la vitesse relevée est trop souvent au-dessus de la limitation à 50 km/h.

### **Informer sans sanctionner :**

Purement informatives, ce radar a pour but de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse réelle. L'objectif est de faire prendre conscience aux conducteurs que la traversée de notre village doit se faire à vitesse réduite.

Attention, la vocation de cet appareil n'est pas ludique, mais bel et bien pédagogique.

Il n'oublie pas en premier lieu, d'afficher votre vitesse réelle, vert pour une vitesse conforme et rouge pour un dépassement. Deux mats seront installés, un à chaque entrée du village. Le but c'est l'interchangeabilité par période dans un sens ou l'autre. Ainsi implanté, l'appareil incitera les automobilistes à lever le pied. Cet équipement est subventionné à : 50 % par le conseil Départemental et 30 % par le FDAIC (fond d'aide départemental aux communes) pour la partie voirie.

## **Réunion Jeunes**

Le Vendredi 24 Avril dernier, nous avons réuni pour la seconde fois les jeunes de notre commune .

Dix-Sept d'entre eux ont répondu présents et nous les remercions .

Nous leur avons présenté une vidéo de la structure du futur City Stade avec tous les jeux qu'il va y avoir et nous avons constaté qu'ils appréciaient car nous avons tenu compte de leurs attentes lors de la première réunion que nous avons eu ensemble en Décembre dernier . Et pour ne rien leur cacher, nous leur avons montré le coût dans sa totalité puis les demandes de subventions de l'Etat, la Région, le Département et la Caisse d'Allocation Familiale et au final le prix que le City Stade coûtera pour notre commune .

Nous leur avons également présenté la semaine d' Animations Sportives d'été gratuites qui se déroulera sur notre commune du 03 Août au 07 Août tout les ap-midi de 14h à 18h .

## **Rappel des nuisances**

Suite aux différentes plaintes en Mairie et à plusieurs rappels de la Municipalité, des personnes ignorent totalement l'arrêté préfectoral du 21.06.96 qui interdit les feux de végétaux, la tonte des pelouses en dehors des heures autorisées, les musiques bruyantes , les mobylettes et motos, etc... Suite aux chiens qui aboient (le jour et la nuit) plusieurs personnes viennent se plaindre en Mairie et souhaitent que cela cesse le plus rapidement possible. Il est rappelé également que les haies ne doivent pas déborder sur la voie publique. Des personnes de la commune se permettent encore de déposer sur le terrain communal « Mollins » leurs tailles et déchets végétaux, ceci est inadmissible et oblige les employés communaux à un surcroit de travail. Il existe une déchetterie à Courville dont voici les horaires d'été :

**LUNDI** : 13 h 30 à 18 h 30

**MARDI** : Fermée

**MERCREDI** : 13 h 30 à 18 h 30

**JEUDI** : 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30

**VENDREDI** : 13 h 30 à 18 h 30

**SAMEDI** : 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30

**DIMANCHE** : 9 h 00 à 12 h 00

La Mairie rappelle à nouveau les heures de tontes des pelouses : les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h